

**MAIRIE DE MARTEL
CONSEIL MUNICIPAL**

**Procès-verbal de la séance du mercredi 12 avril 2023
Approuvé en séance du conseil municipal du 1^{er} juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 07 avril 2023 adressée par le maire Raphaël DAUBET et sous la Présidence de Monsieur Raphaël DAUBET, Maire.

PRESENTS : Raphaël DAUBET – maire, Michèle FOURNIER-BOURGEADE – 1^{ère} adjointe, Yannick OUBREYRIE – 2nd adjoint, Marie-France SOURZAT – 3^{ème} adjointe, Michel LEVET, 4^{ème} adjoint, Sylvie COUMES – 5^{ème} adjointe, Colette VERGER, Christine HENON, Marianne MONIER, Sandrine BERGOUGNOUX, Christophe GUINOT, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER, Frédéric VERGNES, Christian FAGES, Pierre VERDIER

EXCUSES : **Jacques MORDRET** donne pouvoir à **Sylvie COUMES**
 Jean-Pascal TESSEYRE donne pouvoir à **Christian FAGES**

ABSENTS : **Madeleine CAYRE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint. Il remercie Mme CORNIOT, conseillère des décideurs locaux, de sa présence.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Michèle FOURNIER-BOUGEADE est désignée à l'unanimité des présents et représentés.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

3. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une disposition de la loi du 21 février 2021 instaure la mise en place d'un référent déontologue. Chaque élu local peut le consulter pour tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Il propose de désigner Madame Marie-Christine VANDEKERCKOVE comme référente de la commune de Martel. Elle assurerait bénévolement cette mission jusqu'en 2026, fin du mandat municipal.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

4. REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Monsieur le Maire rappelle au conseil le manque de place au cimetière de Martel et la nécessité de procéder à la reprise des concessions en état d'abandon. Une procédure de reprise a été engagée et arrive à son terme pour les concessions suivantes :

Section et numéro	Titulaire	Type	date de délivrance
I N°91	SOL Jean	Perpétuelle	06.07.1896
I N°499	RICROS Yvonne	Perpétuelle	17.09.1942
IV N°139	MONSOURS Joséphine	Perpétuelle	30.08.1906
V N°90	LAPLAGNE Gabriel	Perpétuelle	06.07.1896
V N°269	BOISSERIE Eugène	Perpétuelle	26.11.1920
VI N°343	DE FERRON Chantal	Perpétuelle	10.10.1925
VI Pas d'acte	OTTOLINI		
VI N°358	MAS Philippe	Perpétuelle	12.11.1927
VIII N°37/58/et 195	ROUSSEL/DESARDANT GIRBES/VEYSSIÉ	Perpétuelle	28.11.1890 21.07.1892 23.06.1913
VIII N°43	NAYRAC Alexandrine	Perpétuelle	28.11.1890
IX N°520	DUMON-GALAUD	Perpétuelle	26.05.1945
IX N°521	MACRE Jules	Perpétuelle	14.06.1945
XI N°570	PY Marie Antoine	Perpétuelle	20.05.1948
XIII N°606	CULLET Jean	Perpétuelle	12.05.1955

Ces concessions ont plus de trente ans d'existence et leur état d'abandon a été constaté à trois ans d'intervalle.
M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à reprendre ces concessions au nom de la commune.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

5. LOCATION GLUGETTE

M. le Maire rappelle les réflexions en cours sur le site du VVF et sur la revalorisation des espaces autour de la Dordogne. L'appel à manifestation d'intérêt qui a été lancé arrive à son terme mais ne sera opérationnel qu'en 2024. M. le Maire propose donc au conseil de se prononcer sur la location de la Glugette pour la saison 2023 au tarif de 350 euros par mois. Seul le locataire sortant a déposé une candidature. Deux autres personnes ont pris contact avec la mairie sans donner suite.
M. le Maire propose au conseil de louer la Glugette à M. Cédric Baussian pour la période du 29 avril au 30 septembre.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

6. APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2023

Monsieur le Maire propose de reconduire sur 2023 les taux des impôts directs locaux fixés l'an passé, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 164.15 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation : 8.82%.

Compte tenu de l'augmentation de 7,1 % des bases décidées par l'Etat, les recettes issues de la fiscalité seront toutefois en hausse.

M. Verdier note que Cauvaldor augmente son taux de taxe foncière. M. le Maire précise que le taux du foncier bâti de Cauvaldor passe de 1 à 2 %. La communauté de communes a changé en 2022 de catégorie et doit faire face à la perte, à hauteur 1 300 000 €, du FPIC. L'augmentation représentera 20 à 30 € de plus par foyer et contribuera à maintenir le plan pluriannuel d'investissement établi par Cauvaldor. Il remarque que ce taux reste moindre que ceux du Grand Cahors ou du Grand Figeac qui, pour des équipements quasi-similaires, sont autour de 6%.

M. le maire remarque que les taux votés par Martel sont également faibles au regard de ceux d'autres communes du territoire mais que la faible fiscalité des communes a contribué à la perte du FPIC.

Il soumet au vote le taux des 3 taxes :

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

7. EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS : COMMUNE ET SERVICES ANNEXES (SERVICE ASSAINISSEMENT, CAISSE DES ECOLES, TRANSPORT A LA DEMANDE)

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle le principe du budget primitif qui est une prévision des dépenses et recettes pour 2023. Il présente par chapitre les propositions d'inscriptions nouvelles et leur évolution.

➤ Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	714 228,54	0,00	750 730,00	0,00	750 730,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	853 982,14	0,00	912 221,00	0,00	912 221,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	77 640,24	0,00	77 529,00	0,00	77 529,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 645 850,92	0,00	1 740 480,00	0,00	1 740 480,00
66	Charges financières	27 500,00	0,00	28 100,00	0,00	28 100,00
67	Charges exceptionnelles	864,26	0,00	1 250,00	0,00	1 250,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	3 981,03		2 013,00	0,00	2 013,00
022	Dépenses imprévues	35 000,00		35 000,00	0,00	35 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 713 196,21	0,00	1 806 843,00	0,00	1 806 843,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	607 838,06		343 749,71	0,00	343 749,71
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	28 142,88		29 328,00	0,00	29 328,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		635 980,94		373 077,71	0,00	373 077,71
TOTAL		2 349 177,15	0,00	2 179 920,71	0,00	2 179 920,71

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 179 920,71
--	---------------------

M. le Maire détaille certains points :

Au chapitre 11- charges à caractère général : augmentation des crédits sur les lignes : énergie / crédit-bail, afin de prendre en compte la location de la balayeuse sur une année entière/ multirisque, pour la prise en compte des fours à pain/ fêtes et cérémonies car en 2023 il y aura l'inauguration du dojo, du parc Monti, l'anniversaire du jumelage avec Nassogne.

Certains articles sont revus à la baisse comme les fournitures d'entretien.

Au chapitre 12 – charges de personnel, frais assimilés : prise en compte du dégel du point des fonctionnaires et de la double augmentation du SMIC.

Globalement 100 000 € de dépenses réelles de fonctionnement supplémentaires par rapport à l'an passé sont prévues dans ce budget. M. le Maire rappelle qu'en 2022 le budget prévisionnel avait été respecté et que les dépenses réelles avaient même été inférieures aux dépenses prévues.

➤ Recettes de fonctionnement :

M. le Maire signale que des recettes ont changé d'affectation entre les chapitres 70- produits services, domaine et ventes diverses et 74 – dotations et participation ce qui explique l'écart par rapport au budget précédent sur ces chapitres. Il souligne au chapitre 74 dotations et participations, l'augmentation de la DGF de 94 965 € à 97 000 € et celle de la dotation de solidarité rurale de 144 900 à 166 947 € et au chapitre 77 produits exceptionnels, l'octroi de 8 500 € pour la mise en place du dispositif de recueil pour les cartes d'identité et passeports.

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	9 000,00	0,00	12 500,00	0,00	12 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	243 050,00	0,00	216 550,00	0,00	216 550,00
73	Impôts et taxes	1 048 660,00	0,00	1 077 747,00	0,00	1 077 747,00
74	Dotations et participations	498 439,00	0,00	588 456,00	0,00	588 456,00
75	Autres produits de gestion courante	134 586,00	0,00	135 142,00	0,00	135 142,00
Total des recettes de gestion courante		1 933 735,00	0,00	2 030 395,00	0,00	2 030 395,00
76	Produits financiers	5,62	0,00	6,00	0,00	6,00
77	Produits exceptionnels	3 700,00	0,00	14 686,00	0,00	14 686,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 937 440,62	0,00	2 045 087,00	0,00	2 045 087,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	17 118,08		17 118,08	0,00	17 118,08
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		17 118,08		17 118,08	0,00	17 118,08
TOTAL		1 954 558,70	0,00	2 062 205,08	0,00	2 062 205,08

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	117 715,63
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 179 920,71
--	---------------------

➤ Dépenses d'investissement :

M. le Maire détaille les nouveaux crédits à inscrire en opérations d'investissement en compléments des reste à réaliser (RAR) :

- Eclairage public : 10 750 € pour enfouissement du réseau de Gluges
- Matériaux divers et sportifs : 11 841 € dont 11 000 € pour des buts de foot amovibles pour le petit terrain
- Signalisation : 6 000 €
- Palais de la Raymondie : 50 000 € correspondant aux études et financé par l'emprunt qui sera dédié à cet investissement.
- Poubelles enterrées : 15 000 € pour l'enfouissement des containers sur le cours des fossés
- Travaux gendarmerie : 501 € pour le changement d'un chauffe-eau
- Parc Monti : 196 133,73 € pour solder les travaux + 290 584,67 € de RAR.

M. le Maire rappelle que la Région n'a toujours pas notifié sa décision de subvention sur ce projet déposé il y a plus d'un an et la recette correspondante espérée à hauteur de 108 000 € ne peut pas être inscrite. Il loue a contrario la régularité des attributions et des versements de DETR.

- Habitation semi-troglodytique de Gluges : pas de crédits nouveaux et 94 044,56 € de RAR
- Terrain Croix de Souillac : 19 000 € de RAR
- Entrée de ville avenue de la Dordogne : 4 462 € et RAR pour acheter l'emprise du cheminement piéton à Cauvaldor et réaliser le bornage. Les crédits supplémentaires seront inscrits au fur et à mesure des notifications de subventions pour ce projet qui comprend la création d'un cheminement piéton de Malepique vers la maison de santé, l'aménagement le long de l'avenue de la Dordogne d'une voie piétonne et cycliste vers Porte Penche et l'aménagement qualitatif du monument aux morts.
- Etudes stratégiques : 6 682 € et RAR pour études ARAC sur les bâtiments publics et ITER sur le stationnement, en attente de notification de subvention de 6 000 € de la banque des territoires.
- Végétalisation des écoles : 16 500,80 € de RAR
- Adressage : 5 834 €
- Centre de loisirs : 5 300 € pour l'achat de mobilier, de bancs et d'un bac à sable
- Transformation numérique : 11 620 € pour l'achat d'ordinateurs pour la médiathèque et le service comptabilité et pour le système de sauvegarde
- Camping Callopie : 30 195 € pour l'aménagement de l'aire de camping-cars. M. Levet précise que les travaux en régie ont débuté le 11 avril.

M. le Maire constate que l'on continue en 2023 les projets entamés et que ne sont inscrites que les dépenses qui pourront être réalisées. C'est une année difficile au niveau de l'endettement de la commune Les projets ne pouvant se réaliser sans subventions, les investissements seront inscrits en fonction des recettes notifiées. Des recettes potentielles peuvent encore provenir de subventions de la Région et le produit de la vente de certains actifs comme le VVF.

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	17 000,00	0,00	21 250,00	0,00	21 250,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	776 375,97	472 368,03	354 318,73	0,00	826 686,76
	Total des dépenses d'équipement	793 375,97	472 368,03	375 568,73	0,00	847 936,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	13 681,40	0,00	27 936,90	0,00	27 936,90
16	Emprunts et dettes assimilées	182 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	150,00	0,00	150,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	195 681,40	0,00	178 086,90	0,00	178 086,90
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	989 057,37	472 368,03	553 655,63	0,00	1 026 023,66
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	17 118,08		17 118,08	0,00	17 118,08
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	17 118,08		17 118,08	0,00	17 118,08
	TOTAL	1 006 175,45	472 368,03	570 773,71	0,00	1 043 141,74

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	446 413,86
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 489 555,60
---	---------------------

➤ Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	316 544,51	396 734,91	92 017,00	0,00	488 751,91
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	316 544,51	396 734,91	142 017,00	0,00	538 751,91
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	53 000,00	0,00	54 979,00	0,00	54 979,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	271 824,31	0,00	522 046,98	0,00	522 046,98
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	650,00	0,00	700,00	0,00	700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	325 474,31	0,00	577 725,98	0,00	577 725,98
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	642 018,82	396 734,91	719 742,98	0,00	1 116 477,89
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	607 838,06		343 749,71	0,00	343 749,71
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	28 142,88		29 328,00	0,00	29 328,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		635 980,94		373 077,71	0,00	373 077,71
TOTAL		1 277 999,76	396 734,91	1 092 820,69	0,00	1 489 555,60

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 489 555,60
---	--------------

M. le Maire note que les recettes d'équipement sont faibles par rapport aux attentes mais rappelle que toutes les subventions ne sont pas notifiées.

Il remarque au chapitre 10 -dotations, fonds divers et réserves-, le don de 10 000 € fait par l'association des amis de Gluges et de son site pour la restauration de l'ancien presbytère. Ce projet est financé à 80 % par des subventions. La part d'autofinancement de la commune pourra être couverte par ce don et par ceux effectués au travers de la souscription lancée par la fondation du patrimoine. Près de 7 000 €, non encore inscrits, seront versés à la fin de l'appel aux dons. De nouveaux devis ont été sollicités afin de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire fixée.

La vue d'ensemble du budget se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 179 920,71	2 062 205,08
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 117 715,63
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 179 920,71	2 179 920,71
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	570 773,71	1 092 820,69
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	472 368,03	396 734,91
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 446 413,86	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 489 555,60	1 489 555,60
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 669 476,31	3 669 476,31

M. le Maire demande s'il y a des questions.

- M. Fages salue de travail de M. Oubreyrie, qui en renvoi le mérite au service administratif.
- M. Fages souligne la faible marge de manœuvres de ce budget comme en témoigne le peu crédits inscrits sur les dépenses imprévues. Il souhaite s'attarder sur le projet de rénovation de la Raymondie qui est un projet qui va durer longtemps sans forcément résoudre à court terme le problème des salles et réduire les charges de ce bâtiment. L'investissement sera très lourd à porter et les subventions incertaines. Il craint que cela ne se fasse au détriment d'autres bâtiments, comme l'ancien hospice, qui mériteraient également des investissements. Il y a un déficit de recettes avec peu de revenus locatifs. Les charges de chauffage des salles sont par ailleurs très lourdes avec peu de solutions énergétiques pour la Raymondie. On part sur quelque chose qui permet de peser lourd par la suite. C'est pour cette raison qu'il s'abstiendra sur le vote de ce budget.
- M. le Maire confirme que le débat budgétaire peut donner lieu à un débat stratégique sur les projets. Il rappelle toutefois la mise en demeure de l'Etat en termes d'accessibilité et de sécurité et le risque d'interdiction au public qui pèse sur la Raymondie si rien n'est engagé. L'Etat est vigilant sur l'avancement du dossier. Ce bâtiment est très utilisé par les associations, l'école de musique et on est obligé de réaliser une mise aux normes. Il n'y a pas cependant pas d'obligation à réaliser un projet aussi ambitieux que celui esquissé par les pré-études de l'architecte. Mais il redit qu'il faut être ambitieux avec la Raymondie car c'est un outil hors du commun pour la commune et même pour le territoire. Il n'a pas d'équivalent par son implantation en centre-ville, facilement accessible, sa proximité des restaurants, sa visibilité, sa notoriété. Le caractère de monument historique lui permet d'être très bien subventionné sur les études. En plus il y a à Martel une vie culturelle et un tissu associatif forts qui font la force de la ville et qui méritent d'être soutenus, y compris au travers des équipements publics. Mais faire une salle des fêtes à l'extérieur du centre n'est pas prioritaire. La priorité est la mise aux normes des salles et notamment la salle des fêtes et de faire du palais un lieu de vie pour les associations. Rien n'est arrêté à ce jour. Il y a des études obligatoires imposées par la DRAC du fait du classement du site. Ces études proposent des scénarii. On verra ce que la commune est capable d'assumer et il faudra établir une prospective, voire définir un plan pluriannuel d'investissements et établir des tranches de travaux indépendantes. Ce ne sera pas un plus gros investissement qu'une station d'épuration ou une maternelle.
- M. Fages remarque que compte tenu des études les travaux de mises aux normes ne seront pas effectifs avant deux à trois ans.
- M. le Maire répond que la commune dispose d'une dérogation pour fonctionner le temps de la réalisation des travaux.
- Pour l'ancien hospice, M. le Maire privilégie un partenariat pour financer la réalisation de logements et porter les investissements qui sont également colossaux.
- M. Fages remarque que le locatif permet d'encaisser des recettes et qu'il y a un réel besoin sur Martel. Il approuve la mise aux normes de la Raymondie mais ne souhaite pas aller au-delà. Il y a d'autres problèmes auxquels on est confrontés et il convient en 2023 de préparer l'avenir en travaillant sur ces questions.
- M. le Maire signale que l'étude ARAC a permis de dégager plusieurs pistes de travail et envisager des partenariats dont il sera fait retour au conseil en temps utile.

- M. le Maire conclue sur le fait que c'est un budget prudent qui est proposé cette année. Il faut continuer le désendettement de la commune et chercher de nouvelles recettes pour retrouver des capacités d'investissement.
- M. Oubreyrie remarque qu'une projection sur les quatre prochaines années montre que la commune est en capacité d'absorber 4 à 5 millions d'euros d'investissement sur plusieurs années. La difficulté est de cerner l'évolution des frais de fonctionnement. Il note qu'en 2026 les charges d'emprunt passent de 130 000 à 60 000 €
- M. Fages insiste sur la nécessité de réduire et maîtriser les charges de fonctionnement.

M. le Maire soumet au vote le budget :

Adopté à 16 voix pour et 2 abstentions (M. Fages et pouvoir de M. Tesseyre)

BUDGET ASSAINISSEMENT

➤ Dépenses d'exploitation

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	25 254,00	0,00	15 839,30	15 839,30	15 839,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		25 254,00	0,00	15 839,30	15 839,30	15 839,30
66	Charges financières	22 485,67	0,00	22 361,71	22 361,71	22 361,71
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		47 739,67	0,00	38 201,01	38 201,01	38 201,01
023	Virement à la section d'investissement (6)	27 513,37		23 655,00	23 655,00	23 655,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	59 285,98		62 027,00	62 027,00	62 027,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		86 799,35		85 682,00	85 682,00	85 682,00
TOTAL		134 539,02	0,00	123 883,01	123 883,01	123 883,01

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	123 883,01
---	-------------------

➤ **Recettes d'exploitation**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	92 000,00	0,00	91 538,60	91 538,60	91 538,60
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		99 000,00	0,00	91 538,60	91 538,60	91 538,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		99 000,00	0,00	91 538,60	91 538,60	91 538,60
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	24 775,85		14 166,00	14 166,00	14 166,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		24 775,85		14 166,00	14 166,00	14 166,00
TOTAL		123 775,85	0,00	105 704,60	105 704,60	105 704,60

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	18 178,41
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	123 883,01
---	-------------------

➤ **Dépenses investissement**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 516,00	2 516,00	2 516,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	72 915,50	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
	Total des dépenses d'équipement	72 915,50	9 000,00	2 516,00	2 516,00	11 516,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	73 108,00	0,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	73 108,00	0,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	146 023,50	9 000,00	71 516,00	71 516,00	80 516,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	24 775,85		14 166,00	14 166,00	14 166,00
041	Opérations patrimoniales (4)	14 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	38 775,85		14 166,00	14 166,00	14 166,00
	TOTAL	184 799,35	9 000,00	85 682,00	85 682,00	94 682,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	94 682,00
---	------------------

M. le Maire Précise que les dépenses d'équipement sont constituées par les reste à réaliser à hauteur de 9 000 € pour le renforcement du réseau.

➤ **Recettes investissement**

Elles s'établissent en cumulé à 94 682 € dont

- Recettes financières : 8 222,70 €
- Virement de la section exploitation : 23 655,00 €
- Opération d'ordre de transfert entre sections : 62 027,00
- Solde d'exécution reporté : 777,30 €

M. Verdier évoque les fuites sur le réseau assainissement chemin sous les murs et demande si une évaluation des pertes a été faite et si des travaux sont prévus. Il souligne l'importance pour l'environnement de résoudre ce type d'écoulements hors réseau. M. Levet répond que les points de pertes sont identifiés et que la situation ne se dégrade pas pour l'instant.

M. le Maire rappelle que l'endettement important pour la création de la station d'épuration qui laisse peu de marge de manœuvre Quand la charge de cet emprunt sera levée il faudra faire des réparations sur le réseau et prévoir l'extension sur de nouveaux secteurs. Mais il faudra la capacité d'investissement adéquate.

M. Fages évoque les risques de pollution sur sols karstiques. M. Levet mentionne la faiblesse des écoulements.

M. le maire soumet le budget au vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

BUDGET CAISSE DES ECOLES

M. le Maire présente la vue d'ensemble de ce budget dont les dépenses et les recettes de fonctionnement s'établissent à 3 727,54 € et le soumet au vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

TRANSPORT A LA DEMANDE

M. le Maire présente la vue d'ensemble de ce budget dont les dépenses et les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 526,01 € et le soumet au vote.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

M. le Maire précise qu'à compter de 2024 la Région ne pourra plus déléguer cette compétence aux communes et qu'elle disparaîtra au profit des intercommunalités, si ces dernières souhaitent l'exercer.

Il remercie l'assemblée pour l'approbation des budgets présentés.

8. SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire propose au conseil, conformément aux budgets approuvés, de voter la subvention de 3 000 € nécessaire à l'équilibre du budget de la caisse des écoles.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

9. OPERATION DE RENFORCEMENT DISSIMULE DES RESEAUX DE GLUGES

Monsieur le maire propose au conseil de valider les travaux pour la fin de la dissimulation des réseaux d'éclairage public sur le secteur de Gluges. Ces travaux sont financés à hauteur de 80 % par TE46. En réponse à M. Fages, il confirme que le réseau éclairage public demeure propriété de la commune.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

10. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Proposition de nom pour le city stade : Mme Verger fait part de la proposition du conseil municipal jeunes de donner le nom de Daniel GOUYGOUX au city stade. Elle rappelle son implication constante auprès des jeunes et pour le sport. M. Gil rappelle qu'il s'était battu lorsqu'il était au conseil pour la création d'une telle structure. M. le Maire salue la mémoire de Daniel Gouygoux et inscrira à l'ordre du jour d'un prochain bureau cette proposition.

Collecte Ukraine : Mme Bourgeade signale qu'une collecte de jouets, produits de soins et fournitures scolaires au profit de l'Ukraine est organisée le 15 avril salle du vestiaire ainsi qu'à la pharmacie et à Intermarché. Les dons seront récupérés par l'association Immotus Verto de Christian Cébé qui les acheminera en Pologne avec son manège au profit des enfants réfugiés ukrainiens.

Parc Monti : M. Levet signale que la réception des travaux du parc Monti est prévue le 14 avril 2023.

Transport à la demande : Mme Verger demande si un transport à la demande sera toujours organisé en 2024. M. le Maire répond que la commune n'aura plus le droit de l'assurer. Ce n'est pas encore prévu par la communauté de communes. M. Verdier fait part de l'exemple de certaines régions où des associations se créent pour structurer l'offre de covoiturage courtes distances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire, Raphaël DAUBET

La secrétaire de séance, Michèle FOURNIER-BOURGEADE